

---

# **PANORAMA DE PRESSE**

## **MOSELLE ET MADON**

**25 NOVEMBRE > 08 DECEMBRE 2025**

---



# SOMMAIRE

---

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(7 articles)

---



jeudi 27 novembre  
2025

### Quinze intercommunalités s'unissent pour la future gestion de l'UVE (301 mots)

L'unité de valorisation énergétique (UVE), mise en service en 1995 et qui appartient à la Métropole du Grand Nancy, est actuellement exploitée par la...

Page 6



vendredi 28  
novembre 2025

### Projet de cité scolaire inclusive : les élus implorent la ministre déléguée à l'Autonomie (497 mots)

Effervescence ce jeudi après-midi au Village Michelet à Maxéville, l'une des structures pour personnes handicapées gérées par l'AEIM. Directeur et...

Page 7



lundi 1 décembre  
2025

### Juliette Jacquet est la nouvelle référente de la Maison sport santé (420 mots)

Juliette Jacquet, 23 ans, est la nouvelle référente sport santé de Moselle et Madon. Elle a pris ses fonctions début octobre à la Maison sport santé...

Page 8



vendredi 5  
décembre 2025

### Brabois Forestière : une zone d'activités à forts enjeux (748 mots)

À côté de l'échangeur A33 de Brabois, on le voit se développer petit à petit. Situé sur le territoire de Chavigny, le parc d'activités Brabois...

Page 9



vendredi 5  
décembre 2025

### « Brabois Forestière a un destin commun avec la Métropole » (455 mots)

La zone économique Brabois Forestière est portée par la communauté de communes Moselle et Madon mais se trouve aux portes de Nancy. Quelles synergies...

Page 11



vendredi 5  
décembre 2025

### Un nouveau crématorium en décembre 2026

(420 mots)

Derrière le grillage en fer qui interdit l'accès au chantier, le ballet des engins a commencé sur le site des Clairs Chênes. Lundi 28 novembre, la...

Page 12



samedi 6 décembre  
2025

### Inauguration de la liaison en eau potable Flavigny - Frolois (381 mots)

La communauté de communes Moselle et Madon a inauguré, le 3 décembre, une nouvelle liaison en eau potable entre Flavigny et Frolois, un chantier...

Page 13

---

## COMMUNES MOSELLE ET MADON

(13 articles)

---



mardi 25 novembre  
2025

### Des rachats de parcelles pour plus de 265 000 euros (361 mots)

Le conseil municipal de Neuves-Maisons s'est réuni pour examiner différents dossiers concernant l'aménagement du territoire et la vie communale. Suite...

Page 15



mardi 25 novembre  
2025

### Le conseil municipal acte des mesures contre le frelon (267 mots)

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a validé à l'unanimité plusieurs mesures concrètes pour améliorer le service aux habitants.►Frelon...

Page 16



mercredi 26  
novembre 2025

### Demandes de subventions pour des projets communaux (225 mots)

► Le projet de végétalisation de la cour de l'école est adopté. Celui-ci s'inscrit dans une démarche de transition écologique et de bien-être pour...

Page 17



mercredi 26  
novembre 2025

### Une donation foncière acceptée par les élus

(218 mots)

Lors du conseil municipal, les élus ont procédé à la validation de dix délibérations. Don: acceptation de la donation de la parcelle AH496, les frais...

Page 18



mercredi 26  
novembre 2025

### Une convention pour rembourser 800 000 euros

(357 mots)

Réuni le 17 novembre, le conseil municipal a adopté la convention de prévoyance du Centre de gestion 54 pour les personnels titulaires et stagiaires...

Page 19



mercredi 26  
novembre 2025

### Un nouvel élan pour la jeunesse et le cadre de vie au bord du lac (330 mots)

Situé au bord du lac, le nouveau city stade se distingue par sa polyvalence. Il bénéficie d'une double utilisation : à la fois terrain de jeu libre et...

Page 20



samedi 29  
novembre 2025

### Le futur crématorium prend forme (185 mots)

Ce lundi, Hervé Tillard, le maire, a symboliquement planté un arbre marquant le lancement des travaux du futur crématorium, avec la participation de...

Page 21



dimanche 30  
novembre 2025

### Urbanisme et environnement au cœur du dernier conseil municipal (406 mots)

Deux dossiers majeurs ont été votés lors du dernier conseil municipal de Chaligny, qui demandent à être brièvement développés : la convention avec...

Page 22



mercredi 3  
décembre 2025

## Convention avec VNF : une reconduction approuvée de justesse (403 mots)

Au dernier conseil municipal, les élus ont examiné la reconduction de la convention entre Maron et VNF. Depuis 1996, la commune occupe le domaine...

Page 23



jeudi 4 décembre  
2025

## Confiseries et contes : un après-midi autour des saveurs (165 mots)

Samedi après-midi dans les locaux de la bibliothèque, une vingtaine de personnes ont assisté à une animation proposée par Raphaël Prost, coordinateur...

Page 24



jeudi 4 décembre  
2025

## Les élus à l'écoute des habitants lors de déambulations (403 mots)

Les déambulations citoyennes, menées depuis plusieurs années par la municipalité, sont un moment privilégié où les élus vont à la rencontre des...

Page 25



vendredi 5  
décembre 2025

## Nouvelle salle communautaire en projet à la place de la MAM (340 mots)

Le conseil municipal s'est ouvert par une minute de silence en hommage aux victimes de l'incendie de Neuves-Maisons. - Les élus ont validé la signature...

Page 26



lundi 8 décembre  
2025

## Un nouveau visage pour la place Charles-de-Gaulle (224 mots)

Les travaux de la première phase de requalification de la place Charles-de-Gaulle vont bon train. Pas de problèmes à noter pour l'heure qui auraient pu...

Page 27

---

## ACTUALITÉS DIVERSES

(1 article)



lundi 8 décembre  
2025

## Rencontre Sport santé : l'émergence d'un nouveau service aux publics (399 mots)

La Maison de la Prévention et de la Santé a réuni récemment, place des Tricoteries, une trentaine de personnes du Pays Terres de Lorraines impliquées...

Page 29

---

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES MOSELLE  
ET MADON

---



## MÉTROPOLE DU GRAND NANCY—LUDRES

## Quinze intercommunalités s'unissent pour la future gestion de l'UVE

L'exploitation de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Ludres fera l'objet d'un nouveau contrat à partir de juin 2026. Un groupement réunissant quinze intercommunalités, vient d'être officiellement lancé pour préparer la future délégation de service public.

**L**'unité de valorisation énergétique (UVE), mise en service en 1995 et qui appartient à la Métropole du Grand Nancy, est actuellement exploitée par la société Val'ergie, filiale de Veolia, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public arrivant à échéance en juin 2026.

Le conseil métropolitain du 25 septembre a validé la création d'un groupement d'autorités concédantes en vue d'un futur contrat de délégation de service public pour la gestion de l'UVE. Ce groupement réunit quinze intercommunalités : la Métropole du Grand Nancy, les communautés de communes du Bassin de Pompey, Seille et Grand Coulonné, Pays de Sânon, Vezouze en Piémont, Meurthe Mortagne Moselle, Pays du Sel et du Ver-

mois, Pays du Saintois, Pays de Colombey et du Sud Toulois, Moselle et Madon, Bassin de Pont-à-Mousson, Terres Touloises, Côtes de Meuse - Woëvre, Pays de Revigny (Copy) et la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse. Le lancement officiel du groupement a eu lieu vendredi.

### Plus de 108 000 tonnes de déchets traitées en 2024

En 2024, l'UVE a traité 108 400 tonnes de déchets, dont 63 000 provenant de la Métropole du Grand Nancy, 27 900 de collectivités hors métropole, 4 000 issues d'établissements hospitaliers et 13 500 provenant d'activités économiques. Les ordures ménagères résiduelles (OMR) des quatorze autres intercommunalités membres du groupement ont représenté à elles seules environ 48 600 tonnes.

L'énergie issue de cette valorisation a permis de fournir 113 000 MWh de chaleur, soit un tiers des besoins des réseaux de chaleur du Grand Nancy, et 20 000 MWh d'électricité après autoconsommation. ■



Le lancement officiel du groupement a eu lieu vendredi.





MEURTHE-ET-MOSELLE—MAXÉVILLE

## Projet de cité scolaire inclusive : les élus implorent la ministre déléguée à l'Autonomie

À la faveur d'une visite de la ministre déléguée à l'Autonomie Charlotte Parmentier-Lecocq dans l'une des structures de l'AEIM, à Maxéville, les élus locaux ont (re) demandé l'aide de l'État pour le projet de cité scolaire inclusive à Neuves-Maisons. Projet né il y a plus de 10 ans, et chiffré à 45 M€. La ministre a promis une réunion.

**E** ffervescence ce jeudi après-midi au Village Mi-chelet à Maxéville, l'une des structures pour personnes handicapées gérées par l'AEIM. Directeur et président de cette association « des parents, des amis et des personnes en situation de handicap » étaient en effet dans les murs, aux côtés de nombreux élus locaux et acteurs du secteur du handicap pour accueillir un hôte de marque : la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, Charlotte Parmentier-Lecocq.

De passage dans le département dans le cadre de la délocalisation d'un « comité de pilotage » assez technique, la ministre a d'abord fait le tour du propriétaire, explications détaillées à l'appui, avant d'échanger avec les acteurs locaux. En commençant par un dossier bien connu localement : le projet de cité scolaire inclusive au sein de la communauté de communes Moselle et Madon, précisément sur l'ancien site de l'INRS à Neuves-Maisons.

Annoncé publiquement en 2016 mais sans doute déjà phosphoré quelques années

plus tôt, ce concept d'établissement réunissant collégiens valides et enfants en situation de handicap encadré par l'AEIM, peine en effet à se concrétiser.

### Une réunion envisagée avant la fin de l'année

Réunions, études, plans et autres devis se sont pourtant enchaînés, mais toujours pas de première pierre en vue, même si on y a parfois cru. Il faudrait 45 millions d'€ d'investissements (plus ou moins, selon les options), et le coup de pouce national est toujours attendu. « On aurait besoin de 8 ou 9 millions d'€ de l'État », dixit le maire de Neuves-Maisons Pascal Schneider.

Maire qui a donc, à l'instar de d'Alexandre Horracq et Denis Renaud, respectivement directeur et président de l'AEIM 54, de la présidente du Département Chaynesse Khirouni, ou encore du député Dominique Potier, dit tout le bien qu'il pensait de ce projet unique et « innovant », qui pourrait même faire office d'exemple au niveau national et international. À l'écoute, la ministre a as-

suré « comprendre l'impatience » exprimée, et s'est dite déterminée à être celle qui appuiera sur l'accélérateur. « La volonté du Gouvernement est de faire avancer les choses pour une société plus inclusive. Je prends l'engagement, devant vous, de réunir mon cabinet et celui du ministre de l'Éducation nationale (NDLR : Édouard Geffray) pour créer les conditions de la mise en œuvre de ce projet de cité scolaire inclusive, et enfin passer à sa concrétisation. »

Une réunion envisagée « avant la fin de l'année ». À suivre... ■



Charlotte Parmentier-Lecocq a visité le Village de l'AEIM, rencontré pensionnaires et personnels, avant d'évoquer les divers dossier locaux. Dont celui de la cité scolaire inclusive. Photo Severine Kichenbrand

par Stéphanie Cheffer





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

## Juliette Jacquet est la nouvelle référente de la Maison sport santé

Juliette Jacquet vient d'être nommée référente sport santé sur le territoire de Moselle et Madon. Avec une formation en activité physique adaptée et une expérience de terrain, elle accompagne les habitants dans la mise en place de parcours personnalisés, pour faire de l'activité physique un outil de santé accessible à tous.

**J**uliette Jacquet, 23 ans, est la nouvelle référente sport santé de Moselle et Madon. Elle a pris ses fonctions début octobre à la Maison sport santé (MSS), située 3 place des Tricoteries, à Chaligny.

Avec à son actif 15 ans de basket, de la course à pied et du cyclisme sur route, baignant dans un milieu familial très axé autour du domaine médical, elle voulait « croiser [son] intérêt pour le sport et pour la santé publique ».

Elle a ainsi commencé ses études avec une licence Activité physique adaptée et santé à Nancy, suivie d'un master en sociologie à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris. Son projet de recherche : le développement du sport santé.

En 2024, diplôme en poche, elle est embauchée en service civique à la Ville de Nancy auprès d'enfants scolarisés en REP (Réseau d'éducation prioritaire), puis elle découvre ce

poste à la CCMM et est retenue.

« Mon but, c'est d'accueillir et d'orienter les personnes du territoire, quel que soit leur état de santé. Je fais leur bilan physique et motivationnel (cela n'engage à rien) et construis un parcours d'activité adapté à leurs besoins. Ensuite, je les oriente vers les structures adaptées. »

### L'activité physique, un médicament puissant

En lien constant avec le CMP, les professionnels de santé qui peuvent prescrire du sport sur ordonnance et les associations sportives, elle forme ces dernières pour qu'elles proposent des créneaux d'activité physique adaptée aux personnes atteintes de diverses pathologies.

Elle met aussi en place des séances pour des patients du CMP et d'autres sont prévues pour la Maison des solidarités.

Enfin, Juliette Jacquet sensibilise le grand public aux bienfaits de l'activité physique. « Mon but, c'est de rendre la pratique accessible à chacun. Il ne faut pas que les gens hésitent à venir, qu'ils soient motivés ou non. Mieux vaut prévenir que guérir, et l'activité physique est l'un des meilleurs médicaments pour mieux vivre. » ■



Juliette Jacquet est la nouvelle référente de la Maison sport santé.

Il est possible de contacter Juliette Jacquet au 06 02 03 08 67, afin de s'assurer de sa présence à la MSS avant de s'y rendre.





MEURTHE-ET-MOSELLE—MEURTHE-ET-MOSELLE

## Brabois Forestière : une zone d'activités à forts enjeux

Porté par la communauté de communes Moselle et Madon, le parc d'activités se développe à Chavigny, aux portes de Nancy, en développant des synergies avec la Métropole. Brabois Forestière pourrait même jouer un rôle dans le chantier du futur hôpital.

À côté de l'échangeur A33 de Brabois, on le voit se développer petit à petit. Situé sur le territoire de Chavigny, le parc d'activités Brabois Forestière se façonne et redessine le paysage aux portes de Nancy, dans la continuité du technopôle Henri-Poincaré et du CHRU.

La concrétisation d'un projet porté de longue date par la communauté de communes Moselle et Madon, depuis la deuxième moitié des années 2000 plus précisément. « On avait une zone industrielle avec de la production mais on s'est dit qu'on ne pouvait pas aller que sur de la typologie industrielle et qu'il nous fallait du tertiaire et du tertiaire plus », rembوبine Filipe Pinho, président de communauté de communes.

La collectivité a ainsi implanté cette zone d'une vingtaine d'hectares juste à côté du technopôle de Brabois, en lisière du massif de la forêt de Haye. « On a essayé de proposer ce projet à la Métropole mais cela ne s'était pas fait à l'époque », rappelle encore Filipe Pinho.

Cela n'a pas empêché Moselle et Madon de se lancer avec la volonté de placer ce projet sous le signe d'une haute quali-

té environnementale. La première tranche de travaux a débuté en 2017, et deux ans plus tard, la zone a accueilli sa première entreprise, Socotec. Aujourd'hui, elles sont une dizaine à s'être installées sur le parc où des travaux de voirie se poursuivent pour assurer l'accès.

### Deux zones, une même association d'entreprises

Alors que la phase deux a débuté avec la précommercialisation des cellules, le parc d'activités se développe à bon rythme juste à côté de son voisin, le technopôle Henri-Poincaré. Même si les deux entités ne dépendent pas de la même collectivité, elles ont développé des synergies, dans le prolongement du contrat de réciprocité signé entre le Grand Nancy et Moselle et Madon l'an dernier.

Exemple parfait de ces synergies, NBTECH est l'association des entreprises et d'établissements des deux sites. « En fait, c'est la même zone d'activités si on regarde l'accessibilité et la dynamique globale de ce territoire, souligne Denis Heftre, président de NBTECH. Sachant que le technopôle est sur une surface contrainte et qu'il n'a plus de

marge de manœuvre, si ce n'est par une certaine densification, l'idée de Brabois Forestière est absolument extraordinaire à partir du moment où on est dans une logique de bassin économique et de bassin d'emploi. »

### La base vie du futur chantier du CHU ?

Alors qu'il n'existe quasiment plus de terrains pour installer des zones économiques sur la Métropole (le secteur des Bâllins, qui doit accueillir Innovatech à Maxéville, est l'un des derniers), Brabois Forestière a de grandes surfaces à proposer (la troisième tranche n'a pas encore été commercialisée) et une situation géographique enviable, à proximité de l'échangeur autoroutier. De quoi susciter l'intérêt des sociétés.

Mais l'avenir de la zone s'écrira aussi en fonction du chantier du futur hôpital du CHU. Un chantier colossal qui va entraîner l'arrivée de plusieurs centaines d'ouvriers qu'il faudra bien loger. Brabois Forestière 3, situé sur la zone des Clairs Chênes, pourrait ainsi servir de base vie au chantier.

« Ce site servait déjà de base vie à la construction du CHU en 1973, note Hervé Tillard, maire de Chavigny et vice-président de la communauté de communes Moselle et Madon en charge du développement économique. Si on doit dire que pendant huit ou dix ans, on va accueillir les salariés qui vont travailler sur cet immense chantier à proximité immédiate, vous imaginez ce que l'on pourrait économiser en termes de temps de trajet mais aussi d'impact sur les flux ? Si

on arrive à faire quelque chose, on éviterait beaucoup d'ennuis pendant de nombreuses années ! »

La balle est dans le camp du CHRU et de la Métropole. Et si une autre option était prise ? « Avant cinq ans, Brabois Forestière 3 commencera à accueillir des entreprises », poursuit le maire. L'avenir n'est pas encore écrit, mais Brabois Forestière brasse des enjeux importants. ■



À proximité immédiate de l'échangeur autoroutier, Brabois Forestière se développe. La première tranche de travaux est terminée, la précommercialisation de la deuxième tranche a commencé.  
Photo Séverine Kichenbrand

*par Anthony Guille*





---

**MEURTHE-ET-MOSELLE**

---

## « Brabois Forestière a un destin commun avec la Métropole »

Questions à François Werner, maire de Villers-lès-Nancy, vice-président du Grand Nancy et du conseil régional

**L**a zone économique Brabois Forestière est portée par la communauté de communes Moselle et Madon mais se trouve aux portes de Nancy. Quelles synergies existent entre les deux entités ?

« C'est vrai que le temps où il y avait deux développements est derrière nous. On a d'abord construit notre agence de développement économique sur la base de notre bassin d'emploi. Aujourd'hui, la Métropole et Moselle et Madon sont dans la même agence de développement économique. Cela veut dire qu'un entrepreneur aura la même porte d'entrée, qu'il veuille entreprendre sur le technopôle Henri-Poincaré ou Brabois Forestière. Ce développement commun est aussi inscrit dans le contrat de réciprocité qu'on a signé. Et puis, au-delà des espaces économiques, il y a aussi le fait de penser l'avenir de notre schéma de transports en commun en incluant Brabois Forestière [...] Même si ce sont deux entités différentes, il y a vraiment un destin commun qui s'écrit avec la Métropole [...]. »

**La prochaine phase d'exploitation de Brabois Forestière se situe dans la**

**zone des Clairs Chênes.** Avec les travaux du futur hôpital, cette zone pourrait avoir une importance cruciale pour accueillir une base arrière. Comment allez-vous travailler avec Moselle et Madon ?

« Même s'il y a d'abord une phase de déconstruction, c'est sûr qu'il y a un vrai défi. C'est un défi spatial mais ce sera aussi un défi économique et de répartition des programmations, car cela va faire beaucoup de travail pour beaucoup d'entreprises, qui risquent d'être particulièrement sollicitées. Tant mieux pour notre territoire, mais il va falloir complètement l'organiser pour que ce soit bien orchestré. Mais les travaux du CHU dépassent même ce site et auront des répercussions sur l'ensemble du territoire métropolitain et au-delà. C'est quelque chose d'énorme. Avec Moselle et Madon, on n'a jamais été en concurrence, plutôt en juxtaposition. Mais ce qui est vraiment affirmé avec ce contrat de réciprocité, c'est qu'on a un destin seul, unique et complémentaire [...] ».

**Alors qu'il existe très peu d'espaces dans la Métropole pour permettre la création de nouvelles zones écono-**

**miques, cet exemple montre que deux collectivités peuvent travailler main dans la main...**

« Exactement. J'entends bien qu'il y avait une frontière naturelle de l'autoroute mais on butait sur une limite administrative qui était un peu absurde par rapport à la réalité humaine. Pour nous, Brabois Forestière est un gros progrès et un gros espoir ». ■



Vice-président de la Métropole en charge de l'attractivité et du développement économique, François Werner souligne les synergies entre les deux entités. « Avec Moselle et Madon, on n'a jamais été en concurrence, plutôt en juxtaposition. » Photo Séverine Kichenbrand.

*Recueilli par A.G.*





MEURTHE-ET-MOSELLE

## Un nouveau crématorium en décembre 2026

**D**errière le grillage en fer qui interdit l'accès au chantier, le ballet des engins a commencé sur le site des Clairs Chênes. Lundi 28 novembre, la première pierre du futur crématorium de Chavigny a été symboliquement posée.

En décembre 2026, la commune devrait ainsi inaugurer ce bâtiment flambant neuf de près de 750 mètres carrés à Brabois Forestière. « Laboutissement de plus d'un mandat de boulot », souligne Hervé Tillard, maire de Chavigny depuis 2008 et vice-président de la communauté de communes Moselle et Madon.

### Un attelage inédit

Ce projet aura ainsi mûri pendant près de huit ans. « À l'époque, les familles de notre territoire nous remontaient des problèmes de manque de créneaux et d'accompagnement humain qui n'était pas à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre quand on a un deuil », reprend l'élu.

Après avoir tenté de nouer un partenariat avec la Métropole,

la ville a lancé un appel d'offres pour une délégation de service public. C'est finalement le groupe Crématoriums de France et la société locale Guidon qui ont décroché la timbale, le premier en tant qu'opérateur technique pour le bâtiment, le second pour l'accompagnement des familles.

### Clause de reciprocité

« C'est la première fois qu'il y a cette proposition d'attelage en France » poursuit le maire. Si le projet a un peu traîné pour des raisons administratives, il est désormais lancé.

Le futur crématorium proposera une salle pouvant accueillir jusque 150 personnes, et une autre plus petite. Un espace « café-brioche » a également été intégré pour accueillir les familles, tourné vers le massif de la forêt de Haye. Alors que le nombre de crémations augmente d'année en année, cette nouvelle structure offrira une solution supplémentaire aux familles de Nancy et son agglomération qui n'avaient jusqu'alors que le crématorium du Grand Nancy, à Vandœuvre,

quand elles souhaitaient recourir à cette méthode funéraire.

« Mais ce qui est important, c'est qu'on n'est absolument pas en opposition avec le crématorium de la Métropole, poursuit Hervé Tillard. Entre la Métropole et ses territoires voisins, il y a des contrats de reciprocité sur des tas de sujets... On a mis une clause de reciprocité sur la question funéraire. »

Une clause qui permettra notamment aux deux structures d'adopter une charte de bonnes pratiques pour que la prise en charge et l'accompagnement des familles soient les mêmes quelle que soit la structure choisie. ■



C'est sur ce site situé dans la zone des Clairs Chênes que le futur crématorium de Chavigny va être bâti. Photo Séverine Kichenbrand

par A.g.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—C.C. MOSELLE ET MADON

## Inauguration de la liaison en eau potable Flavigny - Frolois

La communauté de communes Moselle et Madon a inauguré une nouvelle liaison d'eau potable entre Flavigny et Frolois. Ce chantier, long de 3,6 km, s'inscrit dans une stratégie de renforcement du réseau, visant à assurer une alimentation fiable pour plusieurs communes du territoire.

La communauté de communes Moselle et Madon a inauguré, le 3 décembre, une nouvelle liaison en eau potable entre Flavigny et Frolois, un chantier majeur de 3,6 km destiné à renforcer durablement la sécurisation du réseau. Cette conduite relie la ZAC du Plateau de Flavigny au chemin de la Corvée, à l'entrée est de Frolois. Elle présente une particularité technique notable : l'intégration d'un dispositif innovant développé par Pont-à-Mousson/Saint-Gobain, permettant de contrôler l'étanchéité au fur et à mesure de la pose.

Le chantier a également nécessité un forage dirigé de 80 mètres sous les quatre voies de la N57.

### Un réseau plus résilient

Cette nouvelle interconnexion apporte plusieurs bénéfices : elle sécurise l'alimentation en cas de pollution ou de casse,

compense les manques de pression constatés sur les hauteurs de Frolois et offre un soutien indispensable à l'usine de potabilité de Méréville, essentielle à l'approvisionnement de Méréville, Frolois, Xeuilley et Bainville-sur-Madon, surtout lors des périodes d'étiage.

L'inauguration s'inscrit dans un contexte plus large de renforcement du réseau, puisqu'une autre liaison, Thélod - Marthemont, a été achevée cet été. Longue de 800 mètres et classée prioritaire par la préfecture, elle permet désormais d'assurer une alimentation complémentaire pour Marthemont, dont la source historique peut se révéler fragile. Le travail du service Eau & Assainissement a été salué, ainsi que la qualité des échanges avec le bureau MP2i-Conseil. L'entreprise Prestini TP, chargée des travaux, a été félicitée pour son professionnalisme. Ces travaux ont été financés à 40 % par l'Agence de l'Eau

Rhin-Meuse, pour un coût global proche d'un million d'euros.

D'ici 2027, 5 nouvelles liaisons viendront compléter le maillage afin que chaque commune puisse être alimentée par deux ressources distinctes. « Derrière un simple verre d'eau se cachent une infrastructure essentielle et des équipes engagées », a rappelé l'orateur, soulignant l'importance de rendre visibles ces projets pourtant invisibles. ■



Moment symbolique : inauguration de la conduite d'eau potable entre Flavigny et Frolois, un projet essentiel pour la résilience du réseau.



---

# COMMUNES MOSELLE ET MADON

---



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—NEUVES-MAISONS

## Des rachats de parcelles pour plus de 265 000 euros

Les conseillers municipaux de Neuves-Maisons viennent de se réunir. Il a été questions d'acquisitions, de cessions et de nouvelles conventions.

**L**e conseil municipal de Neuves-Maisons s'est réuni pour examiner différents dossiers concernant l'aménagement du territoire et la vie communale. Suite à l'abandon du projet d'aménagement initialement prévu sur les communes de Chaligny et Neuves-Maisons, consécutif au refus de Déclaration d'utilité publique (DUP) émis par la préfecture, la municipalité a procédé à la régularisation et à l'acquisition de plusieurs parcelles situées dans le secteur des Hauts de Moselle. Le montant global de la transaction s'élève à 265 826 euros.

► **Convention.** Le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat financier avec La Poste. Dans l'attente de la construction du nouveau bureau prévu en remplacement de l'ancien bâtiment, un bureau postal provisoire sera installé à partir du 20 janvier 2026, dans la salle Bernard-Perrin.

**Convention (2).** La convention associant la commune, le Département et la résidence autonomie André-Clerbout a été renouvelée. Elle permet de soutenir les actions de prévention de la perte d'autonomie et d'assurer le financement des logements, en échange d'animations proposées aux soixante-dix résidents permanents.

► **Cessions.** Quatre parcelles considérées comme dépourvues d'intérêt public ont été cédées à titre gracieux. Toutefois, l'ensemble des frais liés aux opérations de cession sera intégralement pris en charge par les acquéreurs.

► **Cession (2).** La municipalité a validé la cession d'un logement situé au 1 rue Général Leclerc à M. et Mme Knoblauch, pour un montant de 48 000 €.

► **Protection.** Le conseil a voté l'attribution de la protection fonctionnelle au maire,

Pascal Schneider, dans le cadre de l'affaire dite Bourras.

► **Mandat.** En fin de séance, Felipe Pinhot, président de la communauté de communes Moselle-et-Madon, est venu annoncer qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat ; une confirmation puisqu'il en avait déjà parlé lors de ses vœux en janvier 2025. Une décision que le maire, Pascal Schneider, a dit regretter, saluant son engagement et la qualité du partenariat mené avec la commune. ■



Le nouveau Conseil des jeunes, accompagné de l'ancien, était présent lors de la séance. La nouvelle présidente, Margaux, succède à sa sœur Élise.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MÉRÉVILLE

## Le conseil municipal acte des mesures contre le frelon

**L**ors de sa dernière séance, le conseil municipal a validé à l'unanimité plusieurs mesures concrètes pour améliorer le service aux habitants.

► **Frelon asiatique.** La commune prendra en charge 100 % des frais de destruction des nids trouvés chez les particuliers, via un prestataire agréé.

► **Dénomination du groupe scolaire.** La fusion des écoles maternelles et élémentaires devenant officielle, celle-ci aura pour nom Groupe scolaire Émilie-du-Châtelet.

► **Remorque communale pour branchages.** Au-delà de deux prêts annuels gratuits, sera appliqué un forfait de 20 € si participation à la décharge, plus 20 € la demi-heure et par employé si l'usager n'aide pas au déchargement. Les dé-

marches se feront via mandat SEPA.

► **Protection sociale.** L'adhésion aux conventions "Santé" et "Prévoyance" du Centre de gestion de la fonction publique 54 impliquera une participation mensuelle de 30 € par agent dès 2026.

► **Location du local pour le yoga.** Les séances hebdomadaires restent à 50 € l'année. Un créneau mensuel supplémentaire est fixé à 35 € l'année.

► **Terrain.** Une parcelle située rue du Bac sera cédée au prix de 120 €/m<sup>2</sup>, sans impact sur la circulation locale.

► **Désignation des référents EESH (espèces à enjeux pour la santé humaine).** Pascal Debrière et Samuel Terreaux assureront ce rôle de proximité.

► **Forêt communale.** Des travaux de bûcheronnage autour de l'étang, pour 2 248 € hors taxes, sont confiés à la société Biovert, avec laquelle une vente de bois sur pied sera également actée pour deux parcelles forestières. ■



La municipalité prendra en charge le coût de destruction des nids de frelons asiatiques.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

## Demandes de subventions pour des projets communaux

- Le projet de végétalisation de la cour de l'école est adopté. Celui-ci s'inscrit dans une démarche de transition écologique et de bien-être pour les élèves. Coût prévisionnel : 24 420 euros. Une subvention de 50 % est demandée à la CCMM au titre du fonds de soutien aux investissements communaux.
  
- Mise à jour des effectifs communaux : deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade en 2025. Un adjoint administratif et un agent technique. Concrètement deux nouveaux postes se-

ront créés et les anciens postes supprimés.

- La fixation des tarifs encarts publicitaires du bulletin municipal est adoptée : 55 - 90 - 110 et 140 euros. Les élus remercient Alain Houin qui assure la mise en page du bulletin municipal bénévolement.
  
- Vente du lot n° 2 du lotissement « les jardins du Presbytère »
  
- Demande de subvention au titre du fonds Solidarité communes pour la réfection du marquage au sol sur la RD570

traversant le village et effectué par la Sté Aximum pour un montant de 15 988 HT

- Demande de subvention au titre du fonds Solidarité communes pour le remplacement du lave-vaisselle du foyer socioculturel qui date de 2001 (utilisation lors des repas de la restauration des enfants et des manifestations communales). Montant TTC 15 270 euros. Sollicitation du conseil départemental pour faire face à cette dépense. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—PONT-SAINT-VINCENT

## Une donation foncière acceptée par les élus

**L**ors du conseil municipal, les élus ont procédé à la validation de dix délibérations.

**Don** : acceptation de la donation de la parcelle AH496, les frais de notaire étant à la charge de la commune

**Subvention exceptionnelle** : le conseil municipal accepte le versement de 114.67 € à l'association « Honneur aux Dames » pour l'organisation d'Octobre Rose

**Etude surveillée - recrutement des enseignants** : le maire est autorisé à rémunérer

les personnes désignées par la directrice de l'école primaire Pasteur chaque mois où l'étude est réalisée, au prix de 21.86 € brut de l'heure

**Recrutement pour les opérations de recensement de la population** : un coordonnateur d'enquête est désigné pour un montant de 900 € et quatre postes temporaires d'agents recenseurs sont créés, pour 35 heures par semaine du 15 janvier au 14 février 2025

**Admissions en non-valeur** : les élus décident l'admission

en non-valeur d'une créance de 1 109.06 €

**Autorisation de mandatement de la dette** effacée de M. P : les élus décident de constater l'effacement de cette dette d'un montant de 3601.74 € (loyers 2013)

**Protection sociale complémentaire** : le conseil municipal décide de participer à la complémentaire santé pour un montant de 15 € et à la complémentaire prévoyance pour un montant de 7 € par mois et par agent. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

## Une convention pour rembourser 800 000 euros

**R**éuni le 17 novembre, le conseil municipal a adopté la convention de prévoyance du Centre de gestion 54 pour les personnels titulaires et stagiaires (une vingtaine). Elle compense la perte de salaire après trois mois de maladie. La mairie prendra en charge 50 % des cotisations : sa participation est désormais obligatoire.

Le conseil accepte de vendre 209 m<sup>2</sup> de la parcelle M566 à M. Pitoy, rue Marguerite-Roblot, au prix de 20 €/m<sup>2</sup>, ainsi que 57 m<sup>2</sup> à M. Rongvaux, rue du Fond-du-Val, au prix de 86 €/m<sup>2</sup>.

### De futurs logements ?

La commune signe une convention avec l'Établissement public foncier du Grand Est, qui assure la maîtrise foncière de terrains constructibles dans la ZAC des Hauts de Moselle ; de futurs logements sont en vue. La convention concerne le remboursement par la mairie des frais d'acquisitions des par-

celles acquises par l'EPFGE dans le cadre de l'ancien projet de « ZAC des Hauts de Moselle », abandonné après refus préfectoral. Montant total du remboursement : 800 000 €, en plusieurs tranches jusqu'en 2035.

La convention avec le refuge du Mordant est reconduite pour la capture d'animaux domestiques ou errants, l'accueil d'animaux blessés et la fourrière.

Pour les affouages, le prix du stère est fixé à 12 €. L'ONF est autorisé à désigner les coupes destinées aux ventes de grumes.

À la suite de la contestation d'un cabinet d'architectes, non retenu au concours pour la maîtrise d'œuvre de la nouvelle école, les élus suivent l'avis de leurs avocats (honoraires à 175 €/heure pour 10 à 20 heures de travail) : le premier concours est classé sans

suite. Un nouveau concours est lancé.

Le maire a présenté le projet d'aménagement des étangs (194 700 € HT). Une demande de subvention de 120 000 € est votée. Les cartes cadeaux de Noël destinées aux personnels contractuels sont ramenées de 200 à 190 €, plafond imposé par la préfecture. Enfin, un terrain de 12 885 m<sup>2</sup>, « la prairie » du Fond-du-Val, est loué à Mme Rainaud-Billon pour le pâturage de ses chevaux. Loyer annuel : 158 €. ■



Dans la forêt chalinéenne, l'ONF est chargé par le conseil municipal d'encadrer les travaux d'exploitation, d'effectuer le ciblage et le classement des produits exploités et de lotir le bois de chauffage (affouages).





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MESSEIN

## Un nouvel élan pour la jeunesse et le cadre de vie au bord du lac

Cérémonie doublement symbolique au lac de Messein ce week-end : l'inauguration officielle du nouveau city stade et de la rénovation complète de l'aire de jeux attenante. Deux réalisations tournées résolument vers la jeunesse et la vie familiale, qui s'inscrivent dans l'aménagement futur du site, appelé à évoluer encore d'ici 2026.

**S**itué au bord du lac, le nouveau city stade se distingue par sa polyvalence. Il bénéficie d'une double utilisation : à la fois terrain de jeu libre et espace pratique pour les activités de la base nautique.

L'installation repose sur un matériel de grande qualité, mis en place par un poseur reconnu pour son sérieux et sa précision. Le terrain est aménagé sur un sol perméable en calcaire, choisi pour réduire considérablement les nuisances sonores.

Le projet représente un investissement total de 71 307 euros, dont seulement 21 % ont été financés par la commune.

Juste à côté, l'aire de jeux historique, très ancienne et large-

ment fréquentée, a fait peau neuve.

Une rénovation rendue possible grâce à un don exceptionnel de Mme Lucienne Claude, qui a permis de financer presque entièrement cette transformation.

### Une impressionnante sauterelle pour les enfants

Les enfants redécouvrent désormais l'espace avec enthousiasme : nouveaux sols sécurisés, balançoire rénovée, et surtout une impressionnante sauterelle, structure ludique originale. Un lieu repensé pour stimuler le jeu libre, la créativité et le partage.

Cette double inauguration s'inscrit dans une démarche globale d'évolution du site du lac, qui connaîtra en 2026 la déconstruction des habitats

provisoires du Pâtis des îles. L'objectif : redonner davantage d'espaces naturels et d'usages publics à ce secteur apprécié des habitants.

Les élus ont rappelé que ces nouvelles installations sont rendues possibles par une gestion financière rigoureuse conduite au fil de trois mandats, permettant à la commune de poursuivre des investissements structurants sans alourdir la charge pour les Messinois. ■



Les élus ont coupé le ruban tricolore en présence de Mme Scarlett Burger, nièce des donateurs.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHAVIGNY

## Le futur crématorium prend forme

Ce lundi, Hervé Tillard, le maire, a symboliquement planté un arbre marquant le lancement des travaux du futur crématorium, avec la participation de Cédric Trouboul, directeur général de Crématoriums de France et des Pompes Funèbres Guidon. Ce chantier de construction sera très collaboratif puisqu'en proximité du parc d'activité tertiaire de Brabois forestière porté par la SEBL et des infrastructures sportives de la commune.

Grâce à sa proximité immédiate de l'échangeur autoroutier A33 et aux portes de la

Métropole du Grand Nancy, Chavigny réunit des conditions idéales pour accueillir un crématorium.

Ce lancement des travaux marque l'aboutissement de cinq années de réflexion et de concertation, menées pour concevoir un équipement harmonieux, utile et parfaitement intégré. Ce projet, destiné à répondre au besoin croissant des familles de disposer d'un lieu de recueillement adapté, est le fruit d'une collaboration étroite entre la commune de Chavigny, les Pompes funèbres Guidon, acteur reconnu du ter-

ritoire, et Crématoriums de France.

Les travaux devraient être achevés pour fin 2026. ■



Hervé Tillard, maire, et Sylvain Godfroy, référent technique communal, ont planté le premier arbre.





## DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

## Urbanisme et environnement au cœur du dernier conseil municipal

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont voté deux dossiers importants : la convention de remboursement avec l'Établissement public foncier du Grand Est et un projet d'aménagement de la zone des étangs. Deux décisions aux impacts financiers notables, dans un contexte budgétaire déjà contraint.

**D**eux dossiers majeurs ont été votés lors du dernier conseil municipal de Chaligny, qui demandent à être brièvement développés : la convention avec l'Établissement public foncier du Grand Est (EPFGE) et l'aménagement de la zone des étangs.

### EPFGE

L'Établissement public foncier du Grand Est a pour vocation d'aider les communes à monter leurs projets d'urbanisme en achetant des terrains et en les préparant avant leur revente.

Il avait ainsi acquis, pour le SIVU Chaligny/Neuves-Maisons, 5 ha de terrains sur Chaligny pour la construction du lotissement des Hauts-de-Moselle. La préfecture ayant refusé la déclaration d'utilité publique pour des raisons environnementales, le projet a dû être abandonné.

Les terrains acquis par l'EPFGE doivent maintenant être rétrocédés à la mairie qui, de son côté, doit rembourser

l'EPFGE. La convention fixe les modalités de remboursement : 233 469 € avant fin 2028, puis 635 183 € avant fin 2035.

La municipalité maintient toutefois un projet de construction sur une zone à urbaniser de 9 000 m<sup>2</sup> située au Champ Voi tel.

### Zone des étangs

Le programme adopté prévoit de créer un espace pédagogique, une passerelle piétonne entre la presqu'île et le chemin de halage, un ponton pêcheur et une plateforme sur l'étang de la plage. Une liaison piétonne vers la piste cyclable et une renaturation de la friche en prairie humide sont également au programme.

Le montant total estimé s'élève à 194 700 € HT, avec une demande de subventions de 120 000 € dont 35 000 € de la communauté de communes.

Mais une telle dépense est-elle compatible avec le projet d'école à 3,8 millions d'euros

et le remboursement de la dette à l'EPFGE ? C'est la question soulevée par Filipe Pinho, président de la CCMM et membre de l'opposition.

Le maire mise sur la vente des cinq bâtiments scolaires actuels et sur les économies d'entretien et de chauffage, mais il retient néanmoins la suggestion de faire appel à un conseiller aux décideurs locaux, mis à disposition par les Finances publiques pour accompagner les collectivités dans leurs analyses financières prospectives. ■



Le projet d'aménagement de la zone de loisirs des étangs prévoit entre autres une passerelle entre la presqu'île et le chemin de halage, afin de créer une boucle de promenade.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MARON

## Convention avec VNF : une reconduction approuvée de justesse

La commune a renouvelé la convention d'occupation du domaine fluvial avec Voies navigables de France. Le tarif annuel a été revu à la hausse, suscitant des débats au sein du conseil. D'autres points, tels que l'emploi non permanent et les demandes de subventions, ont été abordés.

**A**u dernier conseil municipal, les élus ont examiné la reconduction de la convention entre Maron et VNF.

Depuis 1996, la commune occupe le domaine fluvial via plusieurs conventions : 310 m<sup>2</sup> terrestres et 90 m<sup>2</sup> fluviaux au départ, puis 315 m<sup>2</sup> et 27 m<sup>2</sup> de pontons en 2004, avant une modification en 2010 intégrant un nouveau ponton.

L'actuelle convention concerne le ponton actuel de 104 m<sup>2</sup> (qui n'intègre pas le parcours handi-pêche) et un terre-plein de 315 m<sup>2</sup> pour 887,90 € par an jusque-là. La future convention, fin novembre, devait passer à 1 800 €, l'entretien restant à charge. Le maire l'a négociée à 1 520,29 €. La hausse résulte d'un investissement de 30 M€ en 2026 pour la transition écologique. Le conseil adopte de justesse la reconduction par 3 voix pour, 2 contre et 9 abstentions.

Les points suivants sont adoptés à l'unanimité.

**Emploi non permanent :** deux délibérations concernent la création d'un emploi temporaire de 5 h/semaine pour 6 mois et ultérieurement 20 h semaine afin d'aider en comptabilité la secrétaire dont la charge de travail augmente suite à l'absence de sa collègue. Le Conseil de gestion (CDG) doit valider ce recrutement.

**Coups de bois :** les parcelles 29, 35, 49 et 50, sont proposées en produits accidentels pour la délivrance de petits bois et bois déclassés pour la saison 2 025/2 026. La parcelle 34 est proposée à l'état d'assiette pour 2 026/2 027.

**Demande de subventions :** la commune déposera les demandes de subventions pour le dossier Caroloup. La vente du 18 rue Nancy les réduira. Les échéances seront en partie compensées par les loyers.

**Convention de participation prévoyance** : la Mutuelle nationale territoriale protège les agents territoriaux. Le CDG propose une prévoyance renforcée pour le personnel.

### Autres décisions

Une nouvelle convention concernant le pylône situé au Tréfot est signée liant la commune et TDF (Télédiffusion de France).

Points divers : gestion des nids de frelons asiatiques, subvention à Salomé Simon et repas des anciens en janvier. ■



La gestion du ponton est un vrai sujet pour la municipalité alors que la convention avec VNF voit la location doubler sans que l'entretien ne soit pris en charge.

La sécurisation est aussi une question primordiale.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—BAINVILLE-SUR-MADON

## Confiseries et contes : un après-midi autour des saveurs

**S**amedi après-midi dans les locaux de la bibliothèque, une vingtaine de personnes ont assisté à une animation proposée par Raphaël Prost, coordinateur technique du réseau des médiathèques, sur le thème des confiseries. Après le cycle sur le thème du chocolat, ce nouveau cycle reste axé sur la gourmandise. Cinq spécialités ont été proposées à la dégustation. Auparavant, 2 conteuses narraient une histoire pour en faire découvrir la

recette. Des histoires où l'imaginaire s'appuie sur des faits avérés, on apprit que le nougat de Montélimar provenait d'une recette d'un cuisinier arabe et que son nom vient de nogat qui signifie noix en occitan. La seconde confiserie abordait la recette des orangettes puis suivit la guimauve, les duchesses et la pâte d'amande pour conclure la présentation. De nombreuses confiseries restent à découvrir selon Raphaël qui propose une

prochaine après-midi lecture à la Filoche, qui a déjà fait le plein des réservations. ■



A l'écoute d'histoires sucrées.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—NEUVES-MAISONS

## Les élus à l'écoute des habitants lors de déambulations

Huit tournées de proximité ont été organisées cette année dans les rues des différents quartiers de la commune. Portées par la municipalité, ces déambulations permettent aux élus d'échanger directement avec les habitants, qui y formulent doléances et suggestions. Un dispositif appelé à évoluer en 2026.

**L**es déambulations ci-toyennes, menées depuis plusieurs années par la municipalité, sont un moment privilégié où les élus vont à la rencontre des habitants, le soir, dans leurs rues, devant leurs portes. « Pour leur donner la possibilité d'exprimer plus facilement leurs doléances », résume le maire, Pascal Schneider.

Date et parcours sont annoncés par flyer dans les boîtes aux lettres des quartiers concernés. Au fil de la visite, les élus prennent note des plaintes. Celles-ci sont ensuite traitées par les services concernés, de plus en plus rapidement, statistiques à l'appui. « Nous sommes souvent remerciés par les habitants lors de la déambulation suivante. Et quand la résolution d'un problème doit prendre du temps, on leur répond pour leur expliquer », souligne Véra Tinocco, conseillère municipale déléguée à l'implication citoyenne et à la proximité.

Le bilan des huit déambulations de 2025 montre que « les habitants commencent à adhérer à ce "service à domicile" ». La première sortie, dans le quartier du Champi, a été calme. Les suivantes ont suscité davantage de rencontres. Plus d'une cinquantaine de griefs ont été formulés. Thème dominant de l'année : les incivilités. S'y ajoutent des remarques sur l'environnement, les voiries et des interrogations sur les projets d'aménagement.

### Nouvelles pistes pour 2026

Pour l'année à venir, la municipalité envisage de renforcer ce dispositif par différents moyens : annoncer les déambulations sur les panneaux lumineux, prévenir par courrier les personnes auteures d'incivilités constatées par les élus lors de la déambulation — stationnement gênant, haies débordant sur le trottoir, « tout ce qui peut perturber la vie dans une collectivité ».

D'autres idées émergent, comme des « réunions de chantier citoyennes » afin d'expliquer *in situ* les travaux en cours, ou encore une déambulation test, un samedi matin, dans un quartier peu participatif.

Marches partagées au fil des rues, échanges fructueux sont l'expression concrète d'un objectif municipal annoncé : renforcer la participation démocratique des habitants. ■



Les déambulations citoyennes facilitent les rencontres entre élus — ici, le maire et Véra Tinocco, à sa droite au 2<sup>e</sup> plan — et habitants afin de faciliter l'expression de leurs doléances et leur expliquer les travaux en cours.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—PIERREVILLE

## Nouvelle salle communautaire en projet à la place de la MAM

**L**e conseil municipal s'est ouvert par une minute de silence en hommage aux victimes de l'incendie de Neuves-Maisons.

- Les élus ont validé la signature d'un contrat collectif de prévoyance pour les agents territoriaux, avec une participation communale de 13,69 € par agent et par mois.

- Les élus ont ensuite validé la signature de la convention mutualisée d'hébergement des associations caritatives.

- Pierreville s'engage à verser 30 centimes par habitant et par an à partir de 2026, dans le cadre d'une enveloppe globale de 8 573 € financée par la communauté de communes.

- Des containers aménagés accueilleront les Restos du Cœur (50 % des sommes investies), tandis que le Secours Populaire bénéficiera du reste.

- Suite à la liquidation judiciaire de la société Juste Queen, la machine à pizzas située à l'entrée du village sera reprise par Lorenzo's.

- L'entreprise proposera pizzas et plats italiens et versera une redevance de 3 000 € par an.

- Le projet initial prévoyant l'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) au sein de la Ferme Lambert est abandonné, suite au départ de la gestionnaire pressentie. Il sera remplacé par l'aménagement d'une salle communautaire, qui réutilisera le matériel déjà acquis, notamment l'équipement des cuisines. L'avenant voté représente un coût de 19 760 €, portant la maîtrise d'œuvre à 292 634 €.

- Enedis a présenté un projet de nouveau tracé de ligne électrique destiné à alimenter une habitation située de l'autre

côté du Madon. La ligne survolerait l'îlot fraîcheur, nécessiterait l'élagage d'arbres et rendrait le foncier sous-jacent inconstructible, pour un dédommagement proposé de 20 €.

- Le conseil a jugé ces conditions inacceptables et a exigé que la ligne soit enfouie.

- Enfin, la commune modifie les modalités de location de la salle réservée aux anniversaires des enfants de moins de 12 ans habitant Pierreville : elle sera accessible le samedi après-midi, et non plus le mercredi après-midi. ■



L'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) au sein de la Ferme Lambert est abandonnée, suite au départ de la gestionnaire pressentie.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MARON

## Un nouveau visage pour la place Charles-de-Gaulle

**L**es travaux de la première phase de requalification de la place Charles-de-Gaulle vont bon train.

Pas de problèmes à noter pour l'heure qui auraient pu retarder l'échéance annoncée de mi-décembre date à laquelle les nouveaux parkings seront ouverts. L'entreprise observera alors une période d'arrêt avant la reprise du chantier début 2 026.

Même en pleine phase de travaux, l'ouverture de l'espace est frappante et offre une perspective entièrement renouvelée de la zone.

### Une configuration spatiale repensée

Malgré la présence des engins et le bouleversement temporaire, on perçoit déjà une transformation profonde : la configuration du lieu s'est ouverte, révélant des lignes d'horizon plus fluides, désormais en continuité avec les jardins de la rue de Toul.

L'abattage du mur de la place et l'ouverture du préau redonnent souffle et clarté à l'ensemble, apportant à l'école une véritable respiration nouvelle.

La lecture finale de la place prend sens avec les parkings récemment délimités dans la zone du Grand Pâtis et la nouvelle voie d'accès à la salle polyvalente.

La formation d'une esplanade centrale au cœur de la place, aménagée de gradins et d'espaces arborés, va offrir aux habitants un espace naturel de liens sociaux et d'échanges qui manquait au village. ■



La place Charles de Gaulle, qui auparavant n'était qu'un banal parking, va devenir centre vivant du village.



---

## ACTUALITÉS DIVERSES

---



PAYS DU SEL ET DU VERMOIS—CHALIGNY

## Rencontre Sport santé : l'émergence d'un nouveau service aux publics

Réunis place des Tricoteries, les acteurs du sport santé sur le territoire du pays Terres de Lorraine ont dressé un bilan de leurs actions depuis 2020. La rencontre, organisée par la Maison de la prévention et de la santé, a permis d'évaluer les dispositifs en place et les perspectives à envisager pour les années à venir.

**L**a Maison de la Prévention et de la Santé a réuni récemment, place des Tricoteries, une trentaine de personnes du Pays Terres de Lorraine impliquées dans le sport santé. Objectif : mesurer le chemin parcouru dans ce domaine et celui qui reste à franchir. Élus, soignants, éducateurs APA, associations, travailleurs sociaux : chacun a apporté son expérience de terrain.

Première étape de cette dynamique : Prescri'Mouv. Plus de 700 habitants de Terres de Lorraine en ont bénéficié depuis 2020. Ce dispositif, financé par l'ARS, ouvre droit à douze séances gratuites d'Activité Physique Adaptée, encadrées par un éducateur APA, prescrites par le médecin aux personnes atteintes d'ALD, de troubles musculosquelettiques, d'obésité ou de Covid long. Une montée en charge rapide, qui bouscule parfois l'organisation des maisons

Sport Santé, mais qui a servi de déclencheur.

### Une offre territoriale consolidée

Depuis quatre ans, les quatre intercommunalités ont bâti une véritable offre de proximité. Deux maisons Sport Santé, à Écrouves et Chaligny, réalisent les bilans médico-sportifs qui orientent les habitants vers une activité adaptée, dans Prescri'Mouv ou hors dispositif. Éducateurs APA, clubs dotés d'encadrants diplômés, kinésithérapeutes en zones rurales : la palette s'élargit, complétée par des actions de sensibilisation auprès des ados, des familles, des salariés. Le pays Terres de Lorraine coordonne l'ensemble, financé par l'ARS jusqu'en 2026.

Un autre volet cible les publics fragiles. Depuis 2020, vingt-trois structures ont été accompagnées : chantiers d'insertion, CMP, foyers, établissements

médico-sociaux. Au total, 431 personnes ont participé à 242 séances d'activité physique. L'occasion de retrouver un cadre, un rythme, un groupe.

Reste la suite : comment pérenniser ce service émergent, soutenir les territoires les moins dotés, mobiliser davantage les jeunes ? Comment assurer une continuité de la pratique après Prescri'Mouv ? Autant de questions qui accompagneront les équipes locales au-delà de 2025. ■



Une trentaine d'acteurs sport-santé du Pays Terres de Lorraine se sont réunis pour faire le point sur l'avancée de cette politique publique dans les 4 intercommunalités Terres Touloises, Pays de Colombey et du Sud Toulois, Moselle et Madon et Pays du Saintois.

